

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

SÉANCE DU 4 AVRIL 2017



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 4 avril 2017 dans les locaux de l'IEP. au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR : procuration de MM. LE THEULE et FROEHLICHER

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. GRIMONPREZ : procuration de Mme LOISEAU

- M. FRIEDERICH

- M. KAHN

- Mme ROBITAILLIE : procuration de M. DUHAMEL

Pour les enseignants:

- M. CARREZ : procuration de Mme WASSENBERG

- M. KOVAR : procuration de Mme BERROD et M. PETEY

- Mme ROIRON

- Mme DELANNAY

- M. JUHEM : procuration de M. TORREIRO-LAREO

- M. BROUSSOLLE

- Mme WILLMANN

Pour les représentants des personnels :

- M. BOUR

- Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

- **1^{ER} cycle**

- Mme BAUMANN

- Mme PHILIPPE : procuration de M. FOURAULT

- Mme DE LA PERRAUDIERE: procuration de M. SCHNEPP

- **2nd cycle**

- Mme HACHEZ : procuration de Mme OBERLIN et M. AUBOIS-LIOGIER

Pour les membres invités :

- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales

- Mme GRANDHOMME, responsable du service des études

- Mme HMAE, responsable administratif et financier

- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

Excusés :

- M. DEBEVE
- M. HOWILLER
- Mme MICHEL
- Mme AQUATIAS, Directrice des Etudes pour le premier cycle

M. le Président Dominique BUR ouvre la séance, salue les membres présents et souhaite la bienvenue à Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, qui a succédé à Monsieur François CHAMBON à la Direction de l'Institut Régional d'Administration de Metz et a tenu à assister au présent Conseil d'Administration malgré sa prise de fonction récente. Il souligne les liens très étroits qui existent entre l'IEP de Strasbourg et l'IRA de Metz et note que Monsieur GRIMONPREZ est diplômé de l'IEP de Bordeaux. Il indique que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2017

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le procès-verbal tient compte de la modification demandée en Commission Paritaire du 30 mars par Madame Agnès DUCLOS. Aucune autre modification à ce document n'a été demandée.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le procès-verbal de la séance du 16 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Informations du Directeur

En préambule à son intervention, Monsieur Gabriel ECKERT s'associe aux vœux de bienvenue adressés à Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ. Il aborde ensuite deux séries de points concernant le réseau des IEP du concours commun puis l'actualité de l'IEP de Strasbourg.

1) Informations sur le réseau des IEP

Le Concours commun en 2^{ème} année, dont Sciences Po Strasbourg assurait la présidence, a eu lieu le 18 mars dernier et le jury se déroulera le 6 avril 2017. Il s'agit du dernier concours commun d'accès en 2^{ème} année car il a été décidé de le remplacer par un concours commun en 4^{ème} année.

La nouvelle coordinatrice du réseau des IEP, Madame Céline MERLAUD, sera présente à l'IEP les 6 et 7 avril 2017 et rencontrera les personnels administratifs lors d'un petit déjeuner le 7 avril à 10h15. Elle visitera ensuite les autres IEP du réseau.

2) Actualités de la vie de l'IEP

Des contacts ont été pris par Monsieur Gabriel ECKERT qui a rencontré le 15 mars dernier, avec d'autres enseignants de Sciences Po Strasbourg, le Directeur de l'Institut Diplomatique pour la Formation et les Etudes, une école applicative ayant pour objet la formation de diplomates tunisiens. Cet institut recherche des coopérations dans le domaine des relations internationales et des études européennes, en particulier sous forme de modules courts de formation. Un

mémoire devrait être établi afin de formaliser les différentes coopérations possibles. Par ailleurs, le 20 avril 2017, le Président de la République de Grèce viendra à l'IEP pour y tenir une conférence sur les valeurs de l'Europe. Sont invités les autorités du Conseil de l'Europe et des Représentations permanentes, les enseignants et les étudiants de l'Institut.

Au plan pédagogique, divers chantiers sont en cours. En ce qui concerne la réforme du Grand Oral en 5^{ème} année du diplôme de l'IEP, il est proposé d'en modifier les modalités de préparation (notamment en supprimant les conférences d'actualité) et, plus largement, de déterminer, dans la perspective de ce Grand Oral, le socle commun de compétences des étudiants à la sortie de l'Institut, notamment dans les disciplines qui ne sont pas la majeure de leur spécialisation de Master. Afin de préciser le contenu de ce socle commun de compétence, il est proposé de constituer, sous la direction de Madame Magdalena HADJIISKY, chargée de mission à l'innovation pédagogique, une commission composée des représentants des différents champs disciplinaires de l'Institut. Monsieur Gabriel ECKERT informe également les membres du Conseil d'Administration, qu'une modification du règlement des études pour faciliter la validation du diplôme de l'IEP par les étudiants admis en école de journalisme est en cours d'élaboration.

Il conclut en indiquant que le critérium inter-IEP, qui a eu lieu à Lyon cette année, s'est relativement bien passé (mis à part quelques problèmes liés au transport des étudiants). Le prochain Krit aura lieu l'an prochain à Strasbourg et des discussions sont en cours pour sa bonne organisation entre le Directeur, le Bureau des Sports et la Fédékrit qui regroupe les associations sportives des 10 IEP. A ce titre, Monsieur Gabriel ECKERT considère qu'il serait opportun de changer le nom des équipes de sports de Strasbourg et d'abandonner la dénomination actuelle de « strohteam ». Monsieur le Président Dominique BUR va dans le même sens et estime cette dénomination peu valorisante.

Mme Camille BAUMANN indique, pour sa part, que le Bureau des Arts a obtenu un grand prix au festival théâtral d'Albi et pose la question de la valorisation des activités étudiantes. Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que les règlements d'exams prévoient les modalités de prise en compte de l'engagement associatif étudiant.

3. Convention du réseau des IEP relative au recrutement d'un coordinateur

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle que le réseau des IEP n'a pas de personnalité juridique et pas de structures propres. Il est néanmoins apparu indispensable de recruter un coordonnateur ou une coordinatrice du réseau afin de préparer les réunions des directeurs d'IEP et d'assurer la bonne exécution des décisions du réseau. L'emploi est porté par l'IEP de Rennes, où la coordinatrice recrutée, Madame Céline MERLAUD est installée.

Mais ce recrutement implique un partage du traitement et des frais de la coordinatrice. La convention proposée a pour objet de fixer, entre l'ensemble des IEP du réseau, les modalités du partage de ces coûts.

Madame Véronique ROBITAILLIE indique qu'en ce qui concerne le réseau des écoles de service public, une telle structuration a lieu également. La coordination de ce réseau est gérée par l'école

des hautes études en santé publique de Rennes. Des synergies entre les deux réseaux pourraient donc être opportunément développées.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Calendrier prévisionnel 2017/2018 pour le diplôme de l'IEP

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise que les dates des colles seront fixées ultérieurement car elles nécessitent la validation préalable du calendrier. Il ajoute que la date de fin des examens du 2^{ème} semestre en 1^{ère} année et 4^{ème} année est prévue le 5 juin mais que l'IEP essaiera de terminer les épreuves le 31 mai afin de faciliter le départ en stage des étudiants dès le mois de juin. Mais les modalités d'examens des enseignants et la disponibilité des amphithéâtres ne permettent pas pour l'instant de garantir cette date.

Monsieur Maurice CARREZ trouve la durée des examens excessive et indique qu'il ne votera pas, l'an prochain, ce calendrier si la situation ne s'améliore pas. Monsieur Gabriel ECKERT partage ce constat sur le principe mais note qu'il ne sera possible de réduire significativement la durée des périodes d'examen que dans le cadre d'une vaste réforme de simplification des examens qui prend place dans le cadre général de l'innovation pédagogique.

Madame Virginie ROIRON suggère de prévoir la possibilité de passer les options du diplôme sous forme de contrôle continu. Monsieur Gabriel ECKERT partage ce point de vue et estime qu'il faut assouplir les modalités de contrôle des matières optionnelles.

Monsieur Damien BROUSSOLLE estime que la situation actuelle est le fruit d'une triple évolution, à savoir la semestrialisation des enseignements, l'augmentation du nombre de sections et la diminution des tronc communs. Il est également favorable à ce qu'on mette en place des modalités d'épreuves plus pratiques.

Monsieur Sébastien BOUR se félicite pour sa part de disposer d'une semaine d'enseignement de plus au 1^{er} semestre. Monsieur Gabriel ECKERT précise que la semaine du 18 au 23 décembre 2017 sera consacrée à des épreuves en contrôle continu ou en rendu de travaux.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté avec 2 abstentions.

5. Convention relative à la collaboration IEP – Association Stras'Diplomacy dans le cadre du Programme d'Égalité des Chances

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que le programme d'égalité des chances concerne :

- des étudiants de terminale au titre de la préparation aux concours
- des étudiants de 1^{ère} avec une initiation à cette préparation
- des élèves de 3^{ème} des collèges REP et REP + dans le cadre d'un programme de sensibilisation aux questions européennes.

La convention avec Stras'Diplomacy concerne le tutorat des étudiants qui participent, dans le cadre du programme « *PEI Première* » à l'organisation et à la tenue d'un Model of United Nations. Il a été décidé d'établir une convention cadre qui rémunèrera l'association d'un service qu'elle rend à l'IEP en fonction du nombre de tuteurs engagés dans cette action. Chaque année, un avenant fixera, sur cette base, le montant du soutien financier apporté à Stras'Diplomacy.

Madame Anne-France DELANNAY remercie Mesdames PHILIPPE et PADOVANI pour leur engagement dans cette action et se félicite de la réussite du programme. Madame Victoria PHILIPPE remercie Mme Jessica DAVID et l'équipe du PEI de tout le travail fourni. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. Le programme participe à la mission de service public de l'IEP. Il rappelle, à ce propos, que le taux de réussite au concours d'entrée en 1^{re} année des étudiants PEI est de 30% pour un taux moyen, tous étudiants confondus, de 12% et alors même que les étudiants sont issus de zones défavorisées et boursiers.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Réforme des modalités d'encadrement des étudiants dans le cadre de leur année de mobilité au titre de la 3^{ème} année du diplôme de l'IEP

La parole est donnée à Madame Caroline LEHNI qui indique que, dans un contexte où plus de 100 destinations sont offertes aux étudiants, il convient de remplacer le système actuel de tutorat des étudiants en mobilité, partagé entre un très grand nombre d'enseignants, par la mise en place de sept conseillers pédagogiques par zone. Les 7 zones sont les suivantes :

- Etats-Unis Canada – Australie
- Royaume-Uni et Irlande
- Pays hispanophones et lusophones
- Pays germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg)
- Europe du Nord, autres Europe du Sud, Pays-Bas (pays non anglophones avec études en anglais)
- Russie et Europe de l'Est
- Afrique, Asie et Moyen-Orient

Cela améliorera l'encadrement des étudiants en mobilité qui profiteront des connaissances plus fines des destinations gérées par les sept enseignants assurant les fonctions de conseillers pédagogiques. Ceux-ci interviendront à tous les niveaux jusqu'au retour des étudiants. Enfin, il est précisé que l'ensemble de la réforme est réalisée à coût constant.

En réponse à la question posée par Monsieur Maurice CARREZ, Madame Caroline LEHNI répond que les « autres pays de l'Europe du Sud » sont la Grèce, l'Italie et Chypre et que la Bulgarie fait partie de l'Europe de l'Est. Les zones ont été définies en fonction de la cohérence des vœux possibles comme la possibilité de suivre des cours en anglais dans des zones non anglophones.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Retouches de maquettes pédagogiques pour 2017/2018 :

7.1- Master deuxième année Droit de l'économie et de la régulation en Europe (DERE)

Monsieur Dominique BUR donne la parole à Monsieur Jean-Philippe KOVAR, qui est responsable du master DERE. Ce dernier indique que la modification a principalement pour objet de permettre une innovation pédagogique avec la mise en place de cours de techniques contractuelles.

Monsieur Jean-Philippe KOVAR répond à Madame Agnès DUCLOS sur la question des cours mutualisés avec la Faculté de Droit que la clé de répartition demeurera inchangée.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7.2- Master 1 Sciences politiques et sociales: ajout de matières optionnelles en santé, environnement et politique

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique que la retouche préfigure le Master 2 « Santé, environnement et politique » qui sera mis en place en 2018, dans le cadre de l'accréditation de la nouvelle offre de formation, conjointement avec la Faculté de Médecine. Le parcours type va concerner des étudiants en médecine qui souhaitent passer un Master en Science politique et des étudiants de l'IEP sensibilisés aux questions de santé et d'environnement. La convention qui prévoit que les cours sont pris en charge par la faculté de médecine est en cours de rédaction.

A la question de Madame Thérèse de la PERRAUDIERE sur la possibilité de suivre ces cours en 4^{ème} année en filière politique et société, Monsieur Gabriel ECKERT répond que ce n'est pas encore possible du fait que nous avons pour l'instant deux M1 (en sciences politiques et sociales et études européennes et internationales) distincts des filières du diplôme. Un travail est en cours afin de rapprocher les M1 des filières du diplôme de l'IEP.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Règles dérogatoires aux modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil Académique de l'Université pour les Masters pour l'année 2017/2018

Ce point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Madame Camille HACHEZ précise qu'elle a une procuration lui demandant de s'abstenir sur ce point, du fait de la dérogation dans le cadre du Master Carrière et Action Publique, et de la demande de l'UNEF que soient organisés des

rattrapages. Monsieur Damien BROUSSOLLE lui répond que la disposition est favorable aux étudiants et que des rattrapages impliqueraient une multiplication de sessions d'examens et poseraient des problèmes de disponibilité. Par ailleurs, aucun étudiant n'a jusqu'à présent été pénalisé par la non réussite au Master ou l'impossibilité de passer des concours.

Monsieur Gabriel ECKERT relève que ces questions soulevées traduisent bien la difficulté d'une simplification des examens.

Madame Véronique ROBITAILLIE informe les administrateurs du changement de date des concours de l'INET avec des écrits fin juin et des oraux en octobre.

Monsieur Sébastien BOUR estime peu utile de multiplier les sessions de rattrapage. Il rappelle que la note de 0 est moins pénalisante qu'une défaillance. Monsieur Damien BROUSSOLLE va dans le même sens et estime que, vu le nombre d'épreuves, il est tout à fait possible de valider son diplôme même avec une telle note. C'est d'ailleurs ce que la pratique a confirmé.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté avec 1 abstention.

9. Modalités de contrôle des connaissances pour 2017/2018 en licence professionnelle (EAD), Master 1 et Master 2, en cinquième année Communication publique et institutionnelle ainsi qu'en diplôme d'université

9.1 - Modalités de contrôle des connaissances non modifiées entre 2016/2017 et 2017/2018

9.2 - Modalités de contrôle des connaissances ayant subi des modifications entre 2016/2017 et 2017/2018

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle que toutes les modalités de contrôle des connaissances doivent être approuvées, chaque année, en Conseil d'Administration de l'IEP puis en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg. Pour le point 9.2, Madame Elsa GRANDHOMME précise que les modifications des maquettes du M2 DERE et du M1 SSP ont déjà été examinées par le Conseil d'Administration. Pour ce qui est des autres modifications, elles sont apparentes dans le texte comme pour le M1 EEI à l'UE 5 avec passage d'un écrit de 2 à 3h.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et les points 9.1 et 9.2 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Renouvellement de conventions internationales

10.1 - Hong Kong Baptist University (HKBU), Hong Kong

Le point est présenté par Madame Caroline LEHNI qui précise que l'IEP a obtenu 4 places avec hébergement en cité universitaire. Elle informe les administrateurs que 12 renouvellements de conventions sont en cours ce qui représente un travail très lourd de négociation avec les partenaires pour défendre nos positions, voire pour les renforcer.

Elle se félicite de la mise en place sur deux semestres du Certificate of European Studies qui a sécurisé les accords avec les établissements d'enseignement supérieur des Etats-Unis et du reste de l'Amérique du Nord et cela a également joué pour Hong Kong. Elle insiste sur le fait que tout ce travail est l'œuvre de toute une équipe.

Monsieur Maurice CARREZ pose la question de la dimension religieuse de l'établissement. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'en l'espèce la question de la dimension religieuse ne s'est jamais présentée et que cet établissement est très réputé.

10.2 - MGIMO University, Moscou, Russie

Madame Caroline LEHNI présente le projet de convention.

Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et les points 10.1 et 10.2 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il félicite Madame Caroline LEHNI et le service des relations internationales de l'IEP pour leur travail.

11 -Divers

Madame Agnès DUCLOS indique qu'au Conseil d'Administration du 22 novembre 2016 a été évoquée la question du nombre de personnels administratifs au service des relations internationales. Elle souhaiterait avoir des informations à ce sujet. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'une personne a été recrutée à mi-temps au service des relations internationales et que son mi-temps a été complété par un service de même durée en scolarité générale. Mais la personne recrutée a finalement eu une proposition pour un emploi à temps plein au service des relations internationales de l'Ecole de Management de Strasbourg. Un nouveau recrutement est en cours afin de renforcer le service des relations internationales. Monsieur Sébastien BOUR estime qu'il convient de procéder au renforcement du service des relations internationales.

Madame Camille HACHEZ pose la question de la commission de réflexions sur les conférences de méthode, y compris les langues. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'une réunion a eu lieu le 16 janvier sur les conférences de méthode, à l'initiative de Mme Magdalena HADJIISKY et que les choses avancent mais que nous sommes tenus par des échéances lourdes :

- mise en place de l'offre de formation 2018 (pour 2018)
- masterisation de la 4^{ème} année du diplôme de l'IEP (pour 2019)
- avoir vraiment avancé en ce qui concerne l'innovation pédagogique (pour 2020).

Il y a un séquençage 2018-2020 de ces priorités et les étudiants seront associés à ces chantiers.

Il rappelle la date du prochain Conseil d'Administration : le 15 juin prochain.

Clôture de la réunion à 18h45.

Le Directeur de l'IEP
Professeur Gabriel ECKERT.